

Les enfants peuvent dire non !



Protéger les enfants contre la violence :
Informations en langage simple pour les enfants,
les parents, les éducatrices et les enseignantes





Infos sur le texte :

Nous faisons toujours usage de la forme féminine des mots. C'est-à-dire par exemple, éducatrice et enseignante.

La lecture en est ainsi grandement simplifiée. Avec ces mots, nous englobons cependant l'homme et la femme en général !

Dans cette brochure, on trouve :

Les droits, c'est quoi ? Page 4

La violence, c'est quoi ? Page 6

Quels sont mes droits en tant qu'enfant ? Page 12

De quoi parle-t-on dans cette brochure ?

La violence, c'est :

lorsque quelqu'un me fait quelque chose que je ne veux pas. Et que je me sens mal à ce sujet.

Par exemple :

- quelqu'un me frappe ou me fait mal.
- ou quelqu'un me menace.
- ou quelqu'un me touche, alors que je ne veux pas.

Il existe plusieurs types de violence.

La violence est interdite. C'est également écrit dans la loi.

Les enfants doivent avant tout, être protégés contre tout acte de violence.

Les enfants ont des droits spéciaux.



Les droits, c'est quoi ?



Chaque enfant a des droits.

Les droits sont inscrits dans le Code Civil.

Il y a des droits qui disent :

Qu'ai-je le droit de faire en tant qu'enfant ?

Par exemple:

- Chaque enfant a le droit d'aller à l'école maternelle et à l'école.
- Chaque enfant a le droit de jouer.



- Chaque enfant a le droit d'apprendre.
- Chaque enfant a le droit d'exprimer son opinion.

Il y a aussi des droits qui disent :

Que doivent faire les autres personnes pour les enfants ?

Par exemple :

- Les adultes doivent veiller à ce que les enfants n'aient pas froid en hiver.
- Les adultes doivent veiller à ce que les enfants n'aient pas faim.

Il y a aussi des droits qui disent :

Que ne doivent pas faire les autres personnes ?

Par exemple :

- Les autres personnes ne doivent pas battre les enfants.

Il y a aussi une loi qui dit :

Chaque enfant a le droit à une vie sans violence.



La violence, c'est quoi ?

La violence, c'est :

- lorsque quelqu'un me fait quelque chose que je ne souhaite pas.
- lorsque quelqu'un me force à faire quelque chose.
- lorsque quelqu'un me fait mal.

On dit : lorsque quelqu'un exerce de la violence sur moi.

La violence peut se produire de différentes façons. Il existe différents types de violence.

Mais, quelque soit la violence :

La violence est toujours interdite !

Personne ne doit me faire de mal !

Il existe la violence physique,
la violence psychologique
et la violence sexuelle.



La violence physique

On parle de violence :

- lorsque quelqu'un me fait mal.
- lorsque quelqu'un me nuit ou me blesse.
- lorsque quelqu'un est désagréable avec moi.

Par exemple :

- lorsque quelqu'un me bat.
- ou lorsque quelqu'un me pince ou me mord.
- lorsque quelqu'un me tire les cheveux.

Tout cela, c'est de la violence.
Cependant,
si je fais du mal à quelqu'un,
c'est aussi de la violence.



La violence psychologique

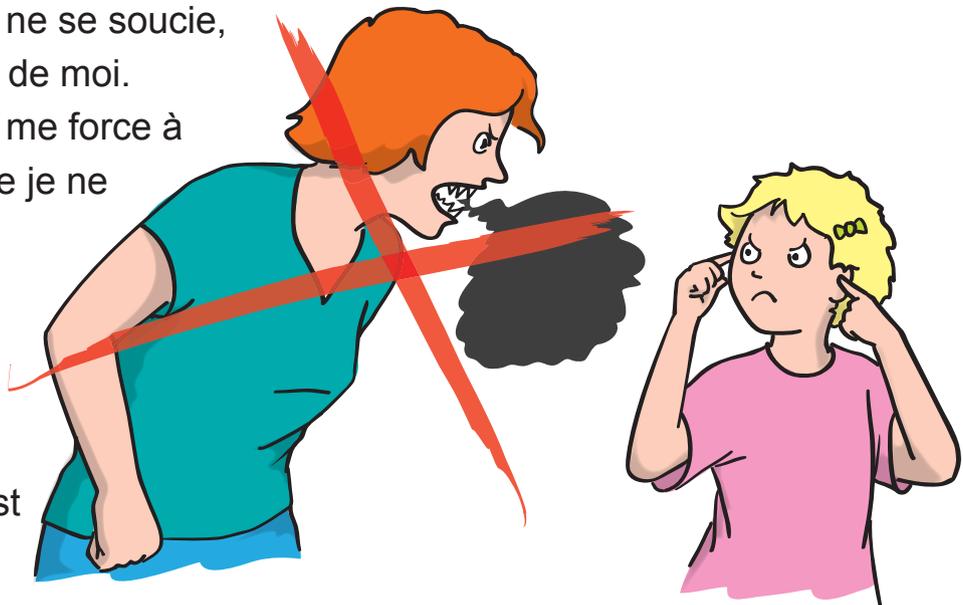
On parle de violence :

- lorsque quelqu'un me fait peur.
- lorsque quelqu'un me menace.
- lorsque quelqu'un dit des choses méchantes.

Par exemple :

- lorsque quelqu'un me crie dessus.
- lorsque quelqu'un m'insulte.
- lorsque quelqu'un menace de me punir si je ne fais pas quelque chose.
- lorsque quelqu'un ne se soucie, délibérément, pas de moi.
- lorsque quelqu'un me force à quelque chose que je ne veux pas.

Tout cela,
c'est de la violence.
Cependant, si je fais
peur à quelqu'un, c'est
aussi de la violence.



La violence sexuelle

Il s'agit d'une forme particulière de violence.
C'est principalement au sujet de mon corps.

Par exemple :

- quelqu'un me dit des choses dégoûtantes.
- quelqu'un me prend en photo quand je suis nu(e).
- lorsque quelqu'un me force à le toucher ou l'embrasser.
- quelqu'un me touche, par exemple les fesses, le vagin ou le pénis.

Je n'aime vraiment pas du tout ça.

Peut-être que la personne
me dit ensuite :

Tu ne dois dire cela à personne.

Ceci est maintenant notre secret.

Mais : ce n'est pas un bon secret !



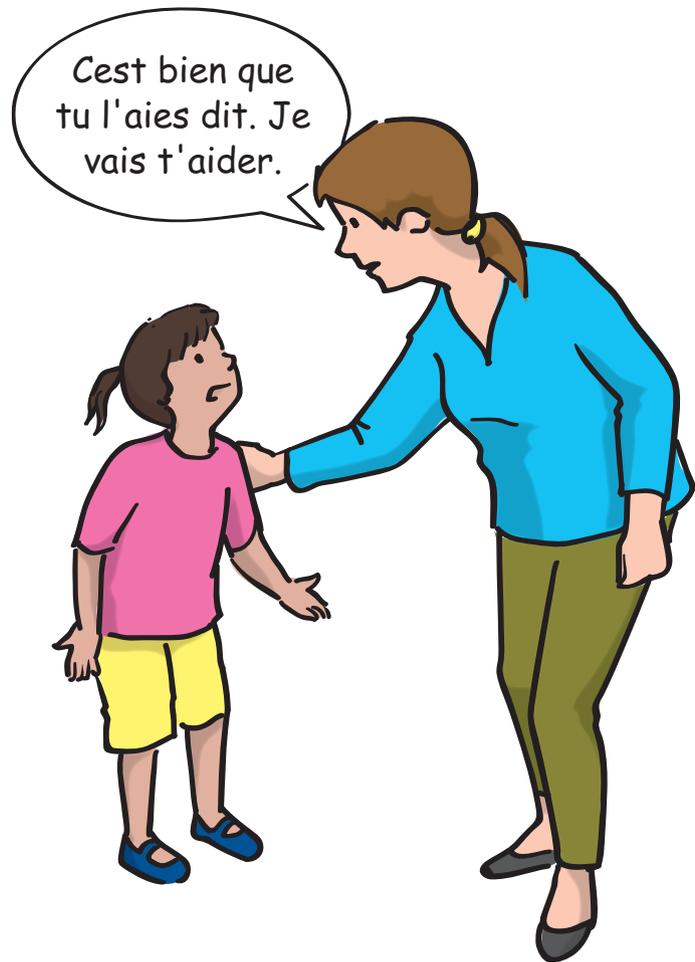
**Donc, je peux révéler
ce genre de secret.**

Parce que tout cela,
c'est de la violence.
Et la violence est interdite !
Je peux en parler à un adulte.
De préférence avec quelqu'un
que j'aime bien.

Par exemple :

- avec ma mère ou mon père,
- avec mon grand-père,
ma grand-mère, ma tante,
- avec mon éducatrice
et mon enseignante.

Ce qui suit s'applique
pour toute forme de violence :
La violence est interdite.
Personne ne doit me faire de mal.
J'ai le droit à une vie sans violence.



Je peux par conséquent en parler,

- lorsque quelqu'un exerce de la violence sur moi,
- lorsque quelqu'un porte atteinte à mon corps ou à mon mental,
- lorsque quelqu'un me fait quelque chose que je ne veux pas,
- lorsque quelqu'un fait quelque chose qui me semble étrange.

Je peux le raconter à un adulte.

Je ne dois pas en avoir honte.

J'ai droit à ce que quelqu'un m'aide.

La violence ne doit pas être un secret.

Chaque enfant a le droit
à une vie sans violence.

Je peux également en parler, si je suis témoin d'un acte de violence.

Donc, lorsque quelqu'un exerce de
la violence sur un autre enfant.

L'autre enfant doit
également obtenir de l'aide.



Quels sont mes droits ?

J'ai le droit d'être bien traité(e).

Je suis bien accueilli(e) là où je suis.

Je suis important.

Tous doivent me prendre au sérieux.

Tous doivent être gentils avec moi.



J'ai le droit d'être traité(e) exactement comme tout le monde.

Chaque enfant est unique.

Cependant, chaque enfant est bien tel qu'il est.

Je suis bien tel que je suis.

Nul ne doit se moquer de moi.

Nul ne doit m'insulter.

Personne ne doit me traiter mal.

J'ai le droit de décider moi-même des choses.

Mon avis est important.

Je peux aussi dire Non.

Parfois, il peut malgré tout arriver ceci aussi :

j'aimerais quelque chose, mais cela ne m'est pas permis.

Dans ce cas, les adultes doivent m'expliquer pourquoi cela ne l'est pas.

J'ai le droit de choisir.

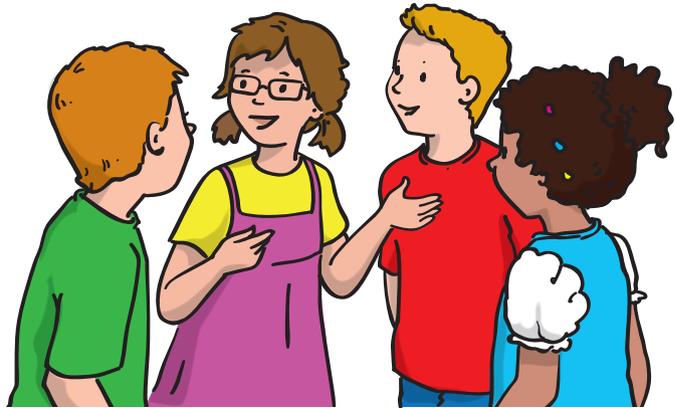
Je peux participer
au choix de beaucoup de choses.

À la maternelle et à la maison.

Je peux avoir une opinion.

J'aimerais faire beaucoup de choses
tout seul.

Les adultes doivent m'y aider.



J'ai le droit à une vie sûre.

Je dois vivre en sécurité.

Personne ne doit faire quelque chose qui serait dangereux pour moi.

Personne ne doit faire quelque chose qui pourrait me faire du mal.

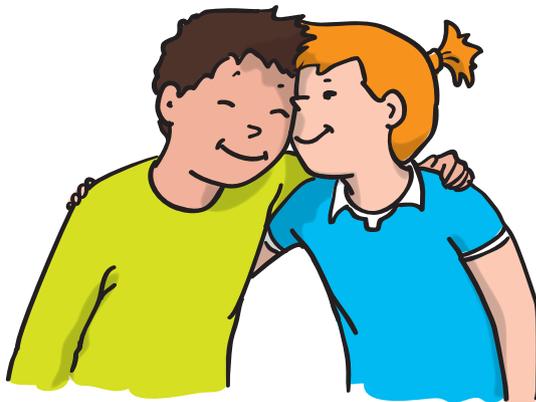
Personne n'a le droit de tout raconter sur moi.

J'ai le droit à la protection.

Je dois me sentir bien.
Nul ne doit m'exploiter.
Personne ne doit me faire du mal.
Personne ne doit exercer
de la violence sur moi.
Personne ne doit me faire peur.
Même les adultes que j'aime ne doivent
exercer de la violence sur moi.
Même mes parents ne doivent pas exercer
de la violence sur moi.
Même mes éducatrices et enseignantes ne
doivent pas exercer de la violence sur moi.



J'ai le droit de décider de mon corps.



Je décide moi-même avec qui
j'aimerais faire des câlins.
Nul ne doit m'embrasser
si je ne le veux pas.
Nul ne doit me toucher
si je ne le souhaite pas.
Nul ne doit me prendre en photo ou me
filmer si je ne le veux pas.

Mon corps m'appartient. J'ai le droit de me défendre. Je peux dire Non.
Je dois dire à un adulte si quelqu'un veut me forcer à faire quoi que ce soit.

J'ai le droit de me plaindre.

Lorsque quelqu'un ne respecte pas mes droits,
alors je peux me plaindre

Par exemple :

- auprès de ma mère ou de mon père,
- auprès de mes éducatrices et enseignantes,
- auprès d'une personne à qui je fais confiance.

On doit m'écouter.

On doit m'aider.



Mes droits sont importants.

Les droits des enfants doivent être respectés.

Mes droits aussi doivent être respectés.

Mes parents et tous les adultes doivent veiller à cela.

Ils doivent me protéger, moi et les autres enfants contre la violence.

Afin que tous les enfants aillent bien.

Qui a conçu cette brochure ?

Éditeur :

Deutscher Caritasverband e.V. (DCV)
Caritas Behindertenhilfe und Psychiatrie e.V. (CBP)
KTK-Bundesverband e.V.
Karlstraße 40, 79104 Freiburg



Deutscher Caritasverband e.V.:

Tel. 0761 / 200 452
E-Mail: kjfg@caritas.de
www.caritas.de



Bundesverband Caritas Behindertenhilfe und Psychiatrie e.V.:

Tel. 0761 / 200 301
E-Mail: cbp@caritas.de
www.cbp.caritas.de



Verband katholischer Tageseinrichtungen für Kinder (KTK) - Bundesverband e.V.:

Tel. 0761 / 200 238
E-Mail: ktk-bundesverband@caritas.de
www.ktk-bundesverband.de

Le texte est paru en octobre 2015 sur la base du texte «nul ne me doit me faire du mal» («Niemand darf mir weh tun» - octobre 2013).

En collaboration avec le bureau pour langage simple
à la fondation Dominikus-Ringeisen-Werk.

En collaboration avec l'Association Caritasverband Freiburg-Stadt. e.V.